

## **LOI ■ Condamnations pénales et révision**

À la suite du rejet de la 6<sup>e</sup> requête en révision du procès Mis et Thiennot à la fin de l'année 2015, Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste du Loiret, et Jean-Paul Chanteguet, député PS de l'Indre, ont, à la demande du comité de soutien pour la révision de ce procès, pris la décision de déposer auprès de leurs assemblées respectives, une nouvelle proposition de loi. Elle doit élargir les possibilités de saisir la cour de révision et de réexamen de demandes en révision d'une condamnation pénale, au bénéfice de toute personne dont la culpabilité résulte d'aveux obtenus par l'usage de la torture. En inscrivant dans la loi ce nouveau cas de révision, la France se conformerait ainsi à ses engagements internationaux qu'elle a signés et ratifiés. ■